



**FEDERATION CONFEDEREE FORCE OUVRIERE
DE LA METALLURGIE**

9 rue Baudoin – 75013 PARIS

tél. 01 53 94 54 00

fax. 01 45 83 78 87

contact@fo-metaux.fr

PRESSE - INFORMATION

METALLURGIE : 2,3% D'AUGMENTATION

sur les minima nationaux des ingénieurs et cadres de la Métallurgie

La Fédération FO de la Métallurgie, après deux séances de négociation les 13 et 22 décembre 2010 a obtenu une revalorisation de 2,3% sur le barème des appointements minimaux garantis des ingénieurs et cadres de la métallurgie qui comporte cinq grilles de salaires.

Tout comme en 2009, l'UIMM a accepté d'aligner le premier coefficient 60 sur la base du 68, ce qui fait une augmentation pour ce seul coefficient de plus de 13%.

La Fédération FO de la Métallurgie se félicite de cet accord qui intervient après une année 2010 où il n'y avait pas eu d'accord. FO avait indiqué à l'UIMM qu'il ne serait pas tolérable de ne pas avoir d'accord pour l'année 2011 et qu'un signe devait être donné afin d'impulser dans un premier temps, les négociations salariales d'entreprise et dans un deuxième temps, celles sur les minima territoriaux pour les ouvriers et Etam.

C'est chose faite avec cet accord qui augmente, au vu de l'inflation, le pouvoir d'achat des salariés concernés et qui devra servir de référence minimum dans toutes les négociations salariales.

FO, le syndicat qui défend la fiche de paie de l'ensemble des catégories de salariés, de l'ouvrier au cadre.

Paris, le 22 décembre 2010

Contact :

Frédéric HOMEZ – Secrétaire Général de la Fédération FO Métallurgie

Tél : 01.53.94.54.00